

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE
--

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de SAINT ELOY LES MINES, le mercredi 13 mars 2013 à 18 heures.

Présents (47) : Mesdames et Messieurs

BIOLLET : DUMONT Viviane - CLUZEL Laurent - BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard - BOUYGES Jérôme - BUSSIERES PRES PIONSAT : RIGAUD Valéry - BUXIERES SOUS MONTAIGUT : BUVAT Paul - WROBEL Philippe - DURMIGNAT : CHARTOIRE Guy - ROBERTET Alain - ESPINASSE : GIDEL Yves - BICHARD Eliane - GOUTTIERES : CHARVILLAT Jean-Pierre - GOURSONNET Chantal - LA CELLETTE : DUMAS Claude - PECYNY Vincent - LA CROUZILLE : VIRMONT Henri - LAPEYROUSE : COLAS Maurice - LISSEUIL : PASSAVY Joëlle - MENAT : MAZUEL Daniel - MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire - SAUVANET Marianne - NEUF EGLISE : BELLARD Davy - PIONSAT : CHAFFRAIX Louis - POUZOL : GENEBRIER Laurent - GROS Henri - LE QUARTIER : CHEVALOT Alain - CHATELUS Georges - SAINT ELOY LES MINES : MONTEIL Pierre - BARILLIER Pierre - SAINT GAL SUR SIOULE : ROCHE Christophe - RENON Jean-Patrick - SAINT GERVAIS D'Auvergne : LEPETIT Lucien - ARNAUD Brigitte - SAINT HILAIRE DE PIONSAT : RAQUE Max - SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle - NIGON Michelle - SAINT MAURICE PRES PIONSAT : CONDAT Robert - FAURE Lionel - SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude - SAINTE CHRISTINE : TRAPON Jean-Paul - SAURET BESSERVE : THOMAS Daniel - TEILHET : ROUDIER Renée - SERVANT : DECHATRE Gérard - VERGHEAS : MAUCHET Gérard - YOUX : LAFANECHERE Yves - DUDYSK Philippe.

Excusés (35): Mesdames et Messieurs

ARS LES FAVETS : GUINEPAIN Catherine - PALLOT Claire - AYAT SUR SIOULE : MONTRIGAUD Gérard - BLANCHONNET Patrick - BUSSIERES PRES PIONSAT : DUCROS Henri - CHATEAU SUR CHER : RAYMOND René - FAUVET Romaric - LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie - LAPEYROUSE : PERRIN Joël - LISSEUIL : BREMENSON Gérard - MARCILLAT : LESCURE Marc - DELAGE Jean-François - MENAT : BREMAUD Karine - MOUREUILLE : LARVIN Bernard - GUISSEZ Jean - NEUF EGLISE : LESCHER Guy - PIONSAT : GAUMET Jérôme - ROCHE D'AGOUX : FAURE Philippe - SCHMIDT Gilles - SAINT HILAIRE DE PIONSAT : FRANCOLON Marie-Paule - SAINT MAIGNER : BERGER Roger - GROUEIX Pierre - SAINT PARDOUX : BOUCHE Chantal - LEJEUNE David - SAINT QUINTIN SUR SIOULE : GABARD Jean-Luc - DESNOTTES Sébastien - SAINT REMY DE BLOT : LAMARTINE Jean-Pierre - NEUVILLE Claude - SAINTE CHRISTINE : LAUMET André - SAURET BESSERVE : COMBES Robert - TEILHET : GILLET Christiane - VERGHEAS : LAMADON Bernard - VIRLET : MUNCH Fabrice - PARRET René.

Procurations (2) :

MENAT : BREMAUD Karine à MAZUEL Daniel - SAINT HILAIRE DE PIONSAT : FRANCOLON Marie-Paule à RAQUE Max.

Date de la convocation : le 05 mars 2013.

Secrétaire de séance : LAFANECHERE Yves.

Assistaient également à la réunion :

- Isabelle DARBY : Receveur du SICTOM
- Michaël BARE : Secrétaire du SICTOM

Madame le Maire de SAINT ELOY LES MINES, Marie Thérèse SIKORA procède à l'accueil des délégués et au mot d'introduction de la réunion.

Madame la Présidente du SICTOM, Claire LEMPEREUR, avant de décliner les différents points de l'ordre du jour, propose au Comité Syndical de se prononcer sur le procès-verbal de la précédente réunion.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale de SAINT HILAIRE du 18 décembre 2012 est approuvé par les délégués.

ORDRE DU JOUR

Objet : Vote du compte administratif 2012

Il se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses 2012 : 2 226 017.68 €

Recettes 2012 : 2 266 780.58 €

Excédent 2012 : 40 762.90 €

Excédent antérieur 2011 : 298 551.58 €

Excédent global de clôture : 339 314.48 €

Section d'investissement

Dépenses 2012 : 211 108.60 €

Recettes 2012 : 151 988.51 €

Déficit 2012 : 59 120 .09 €

Excédent antérieur 2011 : 25 381.00 €

Déficit global de clôture : 33 739.09 €

Restes à réaliser

Dépenses : 4 286.59 €

Recettes : 589.50 €

Présenté et soumis au vote par Bernard BOULEAU, vice-président du SICTOM, il est voté à l'unanimité.

Membres en exercice : 82

Membres présents : 46

Nombre de suffrages exprimés : 48

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 48

DELIBERATION

Objet : approbation du compte de gestion du Receveur (2012)

Le Comité :

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2012 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION

Objet : Compte Administratif 2012 / Affectation du résultat cumulé :

Les opérations budgétaires d'investissement ont été les suivantes au cours de l'exercice :

Dépenses réalisées : 211 108.60 €.

Recettes réalisées : 151 988.51 €.

Soit un déficit de 59 120.09 €.

L'excédent antérieur d'investissement étant de 25 381.00 €.

Le déficit brut d'investissement s'élève donc à 33 739.09 €. (001 inv. dépenses)

Ces opérations d'investissement figurant au budget 2012 n'ont pas été réalisées en totalité puisque nous constatons :

Des dépenses restant à réaliser de : 4 286.59 €.

Des recettes restant à réaliser de : 589.50 €.

Soit un besoin de 3 697.09 € ventilé selon les comptes figurant sur l'état des restes à réaliser.

Les opérations budgétaires de fonctionnement dégagent les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

Recettes réalisées de : 2 266 780.58 €.

Dépenses réalisées de : 2 226 017.68 €

Soit un excédent de 40 762.90 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur de fonctionnement de 298 551.58 €, le résultat global de clôture s'élève donc à un excédent de 339 314.48 €.

Compte tenu de ces résultats, le Comité syndical décide de couvrir le besoin total de financement constaté en investissement, soit 37 436.18 (33 739.09 + 3 697.09) €, en prélevant cette somme sur le résultat global de clôture constaté en fonctionnement et en l'affectant au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Compte tenu de ce prélèvement, le solde excédentaire de la section de fonctionnement, soit 301 878.30 est affecté au compte 002 du budget (excédent reporté).

DELIBERATION

- MARCHES CONCLUS EN 2012 :

Il s'agit d'une obligation légale selon les dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics.

A titre d'information, l'exercice 2012 a simplement été marqué par des décisions de renouvellement : Fournitures de Bacs de regroupement et de Colonnes d'Apports Volontaires (Investissement) – Renouvellement des prestations de services ECHALIER (Points Propres) et 2nEnvironnement (analyses et rapport) (Fonctionnement).

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2013.

Rappel de la législation

- Article L 2312-1 du CGCT
- Article L.2121-8 du CGCT

Dans les syndicats intercommunaux comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus, un débat d'orientations budgétaires a lieu en réunion de Comité Syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Ce débat a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le SICTOM des Combrailles comprend 41 communes, dont celle de Saint Eloy le Mines qui compte plus de 3500 habitants.

En conséquence, ce débat doit porter sur :

- la rétrospective des activités de l'année 2012.
- les orientations du budget 2013, compte tenu des données actuelles
- l'évolution possible dans les prochaines années du fait des obligations de la loi de 1992, des dispositions du « grenelle de l'environnement (lois grenelle I et II 2010) et de l'application du plan départemental en matière de traitement et de valorisation des déchets ménagers et plan départemental de prévention.

L'exercice 2012 a donc été très limité en investissement (renouvellement des achats de bacs et de colonnes (nouvelles mises à dispositions), et fin de l'étude de mise en conformité du site de St Eloy les Mines).

Le compte de prestation (611) est toujours le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement.

La masse salariale, charges comprises (chapitre 012) est stable.

La contribution élus et organismes de regroupement (chapitre 65) est en augmentation.

La T.E.O.M reste l'unique variable d'ajustement en recettes de fonctionnement. Taux voté à 15.97 %. La contribution des organismes de reprise et d'aide au tri est en nette augmentation - barème E ECO EMBALLAGES (options filières) (Chapitres 73 / 74).

1) Analyse de l'exercice 2012

Sous réserve de l'approbation du C.A 2012 et de la conformité au compte de gestion du receveur, il pourra être fait état des résultats suivants :

A) Ressources principales de l'exercice

➤ TEOM	2 057 040 €
➤ FCTVA	6 149 €
➤ Aide au tri -Prévention	165 430 € + 13 396 €

B) Charges

1) Fonctionnement

➤ Rémunération des prestataires	1 792 931 €
➤ Charges courantes (élus, personnel, organismes)	184 128 €
➤ Dettes (intérêts)	66 922 €

2) Investissement

➤ Site de Saint Eloy	25 233 €
➤ Renouvellement bacs et colonnes	30 204 €
➤ Dette (capital)	124 765 €

NB Les restes à réaliser (R-D) de l'exercice 2012, soit un besoin de 3 697.09 € apparaîtront au Budget Primitif 2013.

Dotation aux amortissements :	129 362 €
ICNE :	28 815 €
Quote part subventions :	30 700 €

3) GARANTIE FINANCIERE

Assurance annuelle :	1 210 €
----------------------	---------

2) Orientation du Budget primitif 2013

L'année 2013 est une année charnière pour le SICTOM DES COMBRAILLES. La mise en service industrielle du pôle de traitement VERNEA en octobre ou novembre 2013 aura des conséquences budgétaires lourdes. Les charges de fonctionnement vont évoluer à la hausse. Le VALTOM répercutera mensuellement les tonnages traités du Syndicat. Par ailleurs, la contribution des adhérents (coût à l'habitant) passe pour 2013 à 7.30 € TTC (soit une hausse de l'ordre de 1.20 € HT avec une TVA à 7%).

Selon les termes du DOB 2013 du VALTOM, la collectivité a proposé un équilibre budgétaire *« qui appelle une augmentation de la participation des collectivités adhérentes. Cette augmentation est nécessaire pour répondre au maintien du relèvement de la capacité d'autofinancement afin d'autoriser l'inscription de dépenses d'équipement conséquentes en section d'investissement en limitant le recours à l'emprunt »*. L'investissement « Centres des transferts » (Saint Eloy, Riom, Ambert, Saint Diéry, Saint Ours, Courpière...) a des répercussions financières lourdes (4 millions d'euros d'investissement puis prise en compte du capital et des annuités d'emprunts). Les emprunts du VALTOM concernent aussi la mise aux normes des sites de classe II encore en activité (en particulier 2.5 millions d'euros pour l'extension de Puy Long). Enfin, pour ce qui concerne VERNEA, les retards subis du fait de recours juridiques des opposants, et les délais exceptionnellement longs des autorisations administratives, ont généré d'importants surcoûts sur investissements. Il faut donc intégrer l'ensemble de ces éléments dans la préparation du Budget Primitif 2013 (projets structurants du VALTOM actés depuis 10 ans). Le coût de traitement VERNEA-VALTOM correspond au coût moyen national de traitement soit 120 € / tonne. Sans la solution VERNEA, l'absence de nouveaux exutoires provoquerait une augmentation des coûts encore plus exponentielle. Il faut noter que la compétence transport est programmée par mutualisation des adhérents hors Clermont Communauté. Dans son Budget Primitif 2013, le SICTOM doit également intégrer la répercussion de la cession des véhicules en termes de prestations nouvelles (compte 611).

Cette période charnière est également marquée par le marché prestations SITA (seuil européen) dont l'échéance du 31/12/2012 (prolongée d'une année (avec deux années supplémentaires possibles)) permet d'envisager idéalement et conformément aux dispositions des lois « Grenelle », une large réflexion portant à la fois sur la fiscalité et sur l'évolution du service de collecte et de gestion des sites et des déchèteries.

3) CONCLUSION

Brigitte ARNAUD rappelle que le projet VERNEA est un ensemble qui n'est pas limité au seul incinérateur.

Madame la Présidente précise que la mutualisation du transport a justement été envisagée pour limiter l'impact global sur les Syndicats ruraux.

Considérant les lourdes conséquences financières, Claire LEMPEREUR insiste sur la nécessité d'étudier en interne, puis avec l'aide d'autres Syndicat ainsi que du Conseil Général, les possibilités d'évolution de la fiscalité « déchets » et de l'organisation du service.

Selon Guy CHARTOIRE, il convient en effet d'envisager une large réflexion fiscale pour intégrer de nombreuses évolutions. Il y a des pistes par la redevance, par la rectification des assiettes imposables, mais également par la nécessaire révision des bases.

Isabelle DARBY précise que l'année 2013 est marquée par la révision des bases des locaux professionnels et que, par la suite, celle du foncier des particuliers doit suivre.

Pour Yves LAFANECHERE, la solution « régie » pour le service ne permettrait pas nécessairement d'aboutir à une formule de gestion plus économique et plus performante qu'avec une prestation intégrale assurée par une entreprise privée.

Objet : Approbation des statuts du VALTOM.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2013/603 du Comité Syndical du VALTOM du 21 février 2013 ;
- Vu les statuts du VALTOM ;

- Considérant que le SICTOM DES COMBRAILLES est adhérent du VALTOM ;
- Considérant que, par une délibération du 21 février 2013, le Comité Syndical du VALTOM a approuvé une modification de ses statuts ;
- Considérant que cette délibération a été communiquées au SICTOM DES COMBRAILLES ;
- Considérant que le délai de trois mois dont dispose le SICTOM DES COMBRAILLES pour se prononcer à compter de la communication de la délibération n'est pas expiré ;

Le Comité Syndical prend acte et décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification des statuts du VALTOM approuvée par la délibération de son Comité Syndical du 21 février 2013.

DELIBERATION

Objet : Indemnités de conseil du Receveur Syndical.

Madame la Présidente signale que les indemnités de conseil de Mademoiselle Isabelle DARBY s'élèvent pour l'année 2012 à 551.64 euros (Montant Brut) :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Présidente à régler les indemnités de conseil ci-dessus référencées pour un montant de 551.64 euros.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013.

DELIBERATION

Objet : Renouvellement de la convention OCAD3E / RECYLUM

Le SICTOM des Combrailles a mis en place la collecte sélective spécifique RECYLUM par convention OCAD3E. Cette convention active sur les trois déchèteries du territoire arrive à échéance le 30 juin 2013 et peut être renouvelée. Pour mémoire, cette prestation n'engendre pas de coût de gestion et permet à la collectivité de détourner des tonnages de déchets.

DELIBERATION

Objet : Choix du fournisseur de sacs de collecte sélective.

Suite à la délibération du 18/12/2012, les propositions suivantes ont été transmises au SICTOM selon les formes exigées :

- Société INTERPACK (14) / 40.85 € HT le mille pour une livraison semaine 15 (avec consignes spécifiques).
- Société SOPAVE (12) (Groupe SITA SUEZ) / 45.04 € HT le mille pour une livraison 2 semaines après validation (sans consigne) et 46.24 € HT le mille pour une livraison 4 semaines après validation (avec consignes).
- Société JET SAC (62) / 48.65 € HT le mille pour une livraison 4 à 6 semaines après validation (avec consignes). La société JET SAC est le fournisseur 2011-2012 du SICTOM.

Pour rappel, la distribution est prévue semaine 17. La commande annuelle est envisagée sur un besoin de 175 000 sacs.

La société INTERPACK est donc retenue par le Comité Syndical.

DELIBERATION

Objet : Choix du fournisseur de bacs de regroupement.

Suite à la délibération du 18/12/2012, les propositions suivantes ont été transmises au SICTOM selon les formes exigées :

- Société TEMACO (13) : 109.54 € HT le bac / livraison en 4 semaines.
- Société PLASTIC OMNIUM (69) : 114.47 € HT le bac / livraison en 4 semaines.
- Société SECAF (42) : 102.90 € HT le bac / livraison en 3 ou 4 semaines.
- Société CITEC (92) : 103.00 € HT le bac / pas de délais précisés dans l'acte d'engagement.
- Société QUADRIA (33) : 115.44 € HT le bac / livraison en 4 semaines.

Pour rappel, le marché annuel est basé sur un besoin ne pouvant dépasser 100 bacs.

La société SECAF est donc retenue par le Comité Syndical.

DELIBERATION

Informations :

- La société SITA délègue son Bureau d'Etude national le 14 mars 2013 pour reconsidérer la situation du site de SAINT ELOY et envisager les perspectives légales de gestion des alvéoles « gravats » et « amiante », du fait des dispositions du nouvel Arrêté Préfectoral.
- La nouvelle classification (2012) des déchèteries de SAINT GERVAIS et PIONSAT doit être communiquée aux services de l'Etat avant l'échéance du 23 mars 2013. La classification (2012) de la déchèterie de SAINT ELOY a été intégrée à l'Arrêté Préfectoral du site.
- Dans le cadre de la mise aux normes des déchèteries, la société SITA propose une prestation de fourniture et de pose de panneaux signalétiques.

- Le prestataire ECHALIER ainsi que certaines communes ont signalé des problèmes de colonnes et bardages défectueux dans les Points d'Apports Volontaires. Madame La Présidente propose de procéder par l'intermédiaire des délégués des communes, à un état des lieux complet du territoire. Un point global sera proposé à l'occasion des prochaines Assemblées Générales.
- Claire LEMPEREUR rappelle qu'avec l'arrivée de la période printanière et des manifestations estivales, le SICTOM sera, comme chaque année, sollicité par les associations pour une contribution spéciale pour l'évacuation des déchets, la communication et la prévention.
- Madame la Présidente procède enfin à la lecture du courrier du Président du SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD validant l'accueil des déchets du SICTOM DES COMBRAILLES sur le site de « Miremont » pour l'année 2013.

La séance est levée à 19 heures 25